

PROJET DE CREATION D'UN ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) SUR LA RIVIERE VIEUX LEZ ET SA RIPISYLVE -COMMUNES DE MONDRAGON BOLLENE ET MORNAS (VAUCLUSE)



AU COURS DU SIÈCLE DERNIER, L'HOMME À PROFONDÉMENT REMANIÉ LE PAYSAGE DE LA VALLÉE DU RHÔNE. LA RN7, LA VOIE SNCF, LE CANAL DONZÈRE MONDRAGON, L'AUTOROUTE A7, LA LIGNE TGV SONT AUTANT D'OBSTACLES AYANT PERTURBÉS L'ÉCOULEMENT DU LEZ ENTRE BOLLÈNE ET LA CONFLUENCE. A L'HEURE ACTUELLE, LE LEZ SE TERMINE, EN GRANDE PARTIE, DÉTOURNÉ VERS LE CANAL DE FUITE DE L'USINE HYDROÉLECTRIQUE DE BOLLÈNE AVANT DE REJOINDRE LE RHÔNE. CEPENDANT, SON ANCIEN COURS QUI ARROSAIT MONDRAGON ET MORNAS A ÉTÉ CONSERVÉ, UN DÉBIT RÉSERVÉ LUI ÉTANT DÉVOLU. CERTES, CETTE DISPOSITION A PERMIS D'ÉVITER LES CONSÉQUENCES CALAMITEUSES DES CRUES DU LEZ SUR CES VILLAGES, CRUES AUSSI IMPRÉVISIBLES QUE DÉVASTATRICES DONT CERTAINS VILLAGES À L'AMONT SUBISSENT ENCORE LES EFFETS. SEULE LA RESTITUTION A ÉTÉ MODIFIÉE, LE VIEUX LEZ EST MAINTENANT AFFLUENT DU CONTRE CANAL DU RHÔNE QUI LUI-MÊME REJOINT L'AYGUES PUIS LE

RHÔNE VERS CADEROUSSE. CET ANCIEN COURS, S'EST RÉVÉLÉ D'UNE IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE PRIMORDIALE, CE CORRIDOR VERT EST UN LIEN NATURELLEMENT BIEN CONSERVÉ RELIANT LE BASSIN AU FLEUVE. UNE ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ DE CETTE TRAME VERTE ET BLEUE AURAIT DES CONSÉQUENCES IMPRÉVISIBLES SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN, TANT IL EXISTE UNE NÉCESSITÉ POUR LA FAUNE DE POUVOIR ALLER ET VENIR JUSQU'AU FLEUVE SUIVANT LES ALÉAS DU RÉGIME HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT. DES ESPÈCES PROTÉGÉES PARCOURENT EN PERMANENCE LE VIEUX LEZ, D'AUTRES EN ONT FAIT LEUR BIOTOPE ET CE MALGRÉ LA PRÉSENCE DE L'HOMME À PROXIMITÉ. CELUI-CI, EN PARTIE IGNORANT DE LA RICHESSE DE CE SITE, N'A PAS TOUJOURS CONSCIENCE DE SA FRAGILITÉ, AUSSI LA PROTECTION PAR UN APPB PERMETTRA UNE PROTECTION DES BIOTOPES, METTANT EN ÉVIDENCE, AUPRÈS DE TOUS, LA VALEUR DU SITE. IL EN FERA CONNAÎTRE SES SPÉCIFICITÉS PAR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DONT CHACUN POURRA TIRER PROFIT. CETTE ÉTUDE EST L'ACTION B2-14 VOLET B DU CONTRAT DE RIVIÈRE DU LEZ ET SES AFFLUENTS. ELLE BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU, DE LA CNR, DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAUCLUSE, DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ. ELLE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LES AMIS DE VIVIERS NATURE ENVIRONNEMENT, LIONEL JACOB, JÖRG SCHLEICHER ET L'APPUI TECHNIQUE DE L'ONEMA, LA LPO 26, ENTRE AMIS, MRM ET DES ÉTUDIANTS DU LYCÉE AGRICOLE D'AUBENAS.

Auteurs du document : JACOB L, SCHLEICHER J, AERMC, CNR, CG 84, AMIS DE VIVIERS NATURE ENVIRONNEMENT

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : ESPECE PROTEGEE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, RIPISYLVE, TRAME BLEUE, TRAME VERTE

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, FAUNE

Date : 2012

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00051890

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Télécharger les documents :

https://doc-oai.eaurmc.fr/cindocoai/download/DOC/4926/1/Rapport APPB Vieux LEZ nov 2012.pdf_3526Ko

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/projet-de-creation-d-un-arrete-prefectoral-de-protection-de-biotope-appb-sur-la-riviere-vieux-lez-et0>

Evaluer cette notice:

